

21 Aoû 2025 -08:00

## Traverser la Manche en kitesurf : extrêmement dangereux sans autorisation

Le week-end dernier, trois personnes ont traversé la Manche en kitesurf afin de collecter des fonds pour un projet de purification de l'eau à Madagascar. Une initiative louable et admirable, qui allie solidarité et sports nautiques. Mais la mise en œuvre ne doit jamais mettre des vies humaines en danger, ce qui fut pourtant le cas ici.

### Pas d'autorisation

La Manche est la voie maritime la plus fréquentée au monde. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pratiquer des sports de vagues à plus de deux milles marins de la côte dans les eaux territoriales belges. Les autorités compétentes\* ont donc rendu un avis négatif pour cette activité et n'ont pas délivré d'autorisation.

### Risque de collision

Plusieurs navires, tout comme les garde-côtes, ont été surpris de voir trois kitesurfeurs accompagnés d'un bateau d'assistance apparaître soudainement sur la route maritime. Une situation dangereuse, car les grands cargos ne peuvent pas réagir immédiatement. S'ils doivent changer de cap, cela peut entraîner des collisions avec d'autres navires ou des infrastructures tels que des parcs éoliens.

En outre, le bateau d'accompagnement n'était pas équipé d'un système d'identification automatique ou AIS. Ce système permet aux navires de se voir les uns les autres et d'éviter les collisions.

### Dangereux pour eux-mêmes et pour les autres

Le SPF Mobilité et Transports salue l'engagement des personnes qui se mobilisent pour une bonne cause. Cependant, cette activité a mis en danger les kitesurfeurs, les passagers des ferries et l'équipage des cargos. C'est pourquoi il est important de toujours demander une autorisation au SPF Mobilité et Transports pour les activités de groupe en mer et de s'y conformer. C'est la seule façon de convenir des mesures à prendre pour limiter les risques et pour pouvoir intervenir rapidement en cas d'urgence.

*\* Le SPF Mobilité et Transports, le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, la Police de la Navigation et le Centre Maritime de Sauvetage et Coordination (MRCC)*

SPF Mobilité et Transports  
City Atrium  
Rue du Progrès 56  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 31 11  
<http://www.mobilit.belgium.be>

Charlotte Van den Branden de Reeth  
Porte-parole  
+32 474 41 37 47  
[presse@mobilit.fgov.be](mailto:presse@mobilit.fgov.be)